

2007/9
novembre 2007

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Accompagnement des élèves handicapés par une auxiliaire de vie scolaire
- ❖ Stage de préparation au CAPA-SH – Année scolaire 2008-2009
- ❖ Stage CAPA-SH – Réunion d'information
- ❖ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur de deux classes et plus – Année scolaire 2008-2009
- ❖ Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé – Rentrée 2008
- ❖ Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport (hors Île-de-France)
- ❖ Quelques rappels pour aider à une meilleure gestion des personnels enseignants du 1^{er} degré
- ❖ Modification des coordonnées bancaires pour le virement des salaires
- ❖ Changement de départements des enseignants du 1^{er} degré par la voie des permutations informatisées – Rentrée 2008
- ❖ Accidents élèves
- ❖ Dossiers d'orientation en EGPA

Informations pédagogiques

- ❖ Communiqué du conseiller pédagogique TICE 1^{er} degré
- ❖ Communiqué de Murielle Karotsch conseillère pédagogique Maîtrise de la langue
- ❖ Communiqué de la conseillère pédagogique langues vivantes
- ❖ Communiqué des conseillers pédagogiques départementaux EPS

Divers

- ❖ Concours *Gagnez une classe de découverte*
- ❖ Opération « Pièces jaunes 2008 »
- ❖ Liste des Palmes académiques – Promotion du 14 juillet 2007
- ❖ Communiqué des PEP 89

Accompagnement des élèves handicapés par une auxiliaire de vie scolaire

À compter du 8 novembre 2007, les demandes d'attribution d'une auxiliaire de vie scolaire sont à transmettre en un seul exemplaire à la Commission d'expertise des demandes d'accompagnement humain, Inspection académique.

Cette commission transmettra la demande accompagnée de son avis à la MDPHY pour décision.

La composition de cette commission d'expertise et la procédure détaillée sont consultables sur le site de l'Inspection Académique.

L'outil « demande d'attribution d'une auxiliaire de vie scolaire » y est téléchargeable, rubrique : Adaptation et scolarisation des élèves handicapés – Outils en usage pour la scolarisation des élèves handicapés, http://ia89.ac-dijon.fr/?ash_outils.

Les outils téléchargeables disponibles font l'objet d'une actualisation régulière. Il est recommandé de ne pas en stocker de trop nombreux exemplaires et de vérifier leur date de mise à jour avant utilisation.



Stage de préparation au CAPA-SH – Année scolaire 2008-2009

Référence : - Décret 2004-13 du 5 janvier 2004

- Note de service n° 2006-205 du 11/12/2006 (in BO n° 47 du 21 décembre 2006)

Conditions à remplir :

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire ;
- s'engager à exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant 3 années dans l'option choisie.

*Les candidats intéressés par le stage doivent demander un dossier à la Division du Personnel (DIPER1/1)
☎ 03 86 72 20 22 et le retourner pour le 11 janvier 2008 à l'IEN de circonscription.*



Stage CAPA-SH – Réunion d'information

Une réunion d'information est organisée à l'intention des enseignants qui sont intéressés par le stage de préparation au CAPA-SH pour l'année scolaire 2008-2009.

Cette réunion se tiendra le mercredi **5 décembre 2007** à 9 h à l'Inspection académique.



Liste d'aptitude aux fonctions de directeur de deux classes et plus – Année scolaire 2008-2009

Les instituteurs adjoints, les professeurs des écoles adjoints, les directeurs d'une classe ainsi que les directeurs par intérim pour la présente année scolaire qui souhaitent un emploi de directeur d'école à deux classes et plus au prochain mouvement doivent déposer une demande d'inscription sur la liste d'aptitude 2007 sous forme de lettre manuscrite avant le 20 décembre 2007 à la Division du Personnel (DIPER 1/1).

L'inscription sur la liste d'aptitude demeure valable pendant 3 années scolaires. En conséquence, les enseignants inscrits sur la liste en 2006 et en 2007 n'ont pas à renouveler leur demande pour 2008.

Cependant, les enseignants ayant exercé antérieurement des fonctions de directeur, fonctions interrompues ces dernières années, doivent redemander leur inscription.

Les conditions de nomination dans l'emploi de directeur d'école sont actuellement définies par le Décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié relatif aux directeurs d'école.

Les enseignants qui souhaitent leur inscription peuvent se reporter à la note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002 parue au BOEN n° 6 du 7 février 2002.



Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé – Rentrée 2008

Référence : - Décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié)

- Directeur d'école d'application
- Directeur du CMPP
- Directeur d'établissement spécialisé

Les maîtres intéressés qui remplissent les conditions requises sont priés d'en informer la division du personnel (DIPER) au 03 86 72 20 30, afin que les notices de candidatures leur soient envoyées (l'inscription sur la liste d'aptitude doit être renouvelée chaque année).

Le type de direction sollicité devra être mentionné sur la notice de candidature.

Les personnels en stage en vue de préparer le DDEEAS peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel.

Les dossiers devront être adressés à l'IEN de la circonscription pour le **8 janvier 2008**.



Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport (hors Île-de-France)

Le décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006 (JO du 23/12/2006) institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels des administrations de l'État et des établissements publics administratifs de l'État travaillant hors Île-de-France.

Les titres admis sont :

- cartes et abonnements annuels (ou mensuels si le transporteur n'offre pas la possibilité d'abonnement annuel) nominatifs à nombre de voyages illimités
- cartes et abonnements mensuels nominatifs à nombre de voyages limités

Il vous appartient de transmettre votre demande à l'Inspection académique, DIPER 1, sur l'imprimé dont vous trouverez ci-joint un modèle, accompagné de la copie de chaque titre nominatif.



Quelques rappels pour aider à une meilleure gestion des personnels enseignants du 1^{er} degré

- Nous informer de toutes les modifications qui interviennent dans votre vie courante : adresse, coordonnées bancaires, situation familiale, naissance...
- En cas de maladie, veiller à nous adresser le 2^e exemplaire de votre avis maladie (lisible) et le 3^e à votre IEN. Le 1^{er} exemplaire est destiné à la MGEN. À envoyer sous les 48 heures.
- En cas de grossesse, veuillez nous faire parvenir la photocopie de votre examen prénatal, document où figurent la date présumée de votre grossesse ainsi que la date d'accouchement. C'est l'Inspection académique, votre employeur, qui vous octroie le congé de maternité.
- Les instituteurs logés qui quittent leur logement de fonction doivent en aviser immédiatement la DIPER.
- Les demandes de validation des services auxiliaires ainsi que les demandes d'admission à la retraite sont à adresser, par voie hiérarchique, à l'Inspection académique qui transmettra au Rectorat.

Adresser tous vos courriers (mentionnant vos coordonnées et votre statut)
à l'Inspection académique de l'Yonne en stipulant DIPER 1/2.

*Des renseignements complémentaires peuvent être fournis par la DIPER : bureau 114 et 115
DIPER 1/2 - Tél. 03 86 72 20 23 ou 20 24.*



Modification des coordonnées bancaires pour le virement des salaires

Afin d'éviter des erreurs d'homonymie lors des modifications de coordonnées bancaires, je vous prie d'accompagner votre nouveau RIB d'une demande écrite, soit à l'aide de la « notice de modification » - Annexe 3 jointe à la circulaire du 26/07/2006 sur l'installation des personnels et prise en charge de leur rémunération à la rentrée 2006-2007 (voir en pièce jointe), soit sur papier libre, qui devra comporter le nom et le prénom, le numéro d'INSEE, le grade, éventuellement la discipline ainsi que l'établissement d'affectation

**Toute demande qui ne mentionnera pas le numéro INSEE sera rejetée
(vous trouverez, ci-joint, la notice de modification).**



Changement de départements des enseignants du 1^{er} degré par la voie des permutations informatisées – Rentrée 2008

Les enseignants désirant participer au mouvement national sont invités à consulter le bulletin officiel de l'Éducation Nationale spécial n° 6 du 8 novembre 2007, sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/>.

Les demandes de permutations s'effectueront par internet, par le biais du système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) via I-Prof.

Ouverture de l'application SIAM du 19 novembre 2007 au 10 décembre 2007.

Calendrier de gestion des opérations

lundi 19 novembre 2007	Ouverture de l'application SIAM dans les départements
lundi 10 décembre 2007	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM
du mardi 11 décembre 2007 au jeudi 13 décembre 2007	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
à partir du vendredi 21 décembre 2007	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques. Période de vérification des éléments du barème.
à partir du 24 décembre 2007	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures.
mercredi 6 février 2008	Date limite pour l'examen en commission administrative paritaire départementale des demandes de majoration exceptionnelle
vendredi 22 février 2008	Dans les services départementaux Date limite d'enregistrement dans la base des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.
mars 2008	Au bureau DGRH B2-1 Contrôle des données par les services centraux. Redressement des anomalies. Mise à jour des fichiers. Traitement informatique des permutations et mutations. Diffusion sur SIAM des résultats dans chaque inspection académique.

Demande formulée pour l'attribution de la bonification exceptionnelle de barème

Les dispositions de la note de service ministérielle n° 1767 du 7 septembre 1994 modifiée par les notes n° 0557 du 18 octobre 2004 et celle du 19 janvier 2007 relatives à l'attribution de la bonification exceptionnelle de barème sont abrogées.

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne une nouvelle définition du handicap : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'objectif de la bonification devra avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé. Pour demander une priorité de mutation ils doivent désormais faire valoir leur situation en tant que bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

Il convient de rappeler que ces priorités de mutation seront réalisées dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service et dans la limite des capacités d'accueil des départements sollicités.

**I-PROF : En cas de problème de connexion, vous pouvez vous adresser
à l'Inspection Académique - DIPER 1/1 – Tél. 03 86 72 20 30.**



Accidents élèves

Complément au BDE n° 6 de septembre 2007 (page 3)

Je vous rappelle que toute école avec une connexion internet doit se rendre sur le site : <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire> afin d'enregistrer la déclaration d'accident sur la base de l'Observatoire national.

Le questionnaire dûment complété est imprimé et conservé par le directeur (-trice).
Aucune copie ne doit être transmise à l'inspection académique (DIVEEC 1).



Dossiers d'orientation en EGPA

Pour les orientations en EGPA, les éléments constitutifs du dossier sont à télécharger sur le site de l'Inspection académique. **La date limite de réception des dossiers est le 8 février 2008.**

*Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. RAGON Dominique,
secrétaire de la CDOEA (tél. 03 86 72 20 15).*



Communiqué du conseiller pédagogique TICE 1^{er} degré

Des ateliers informatiques sont proposés à tous les enseignants du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire). Ils auront lieu à l'école élémentaire Renoir à Auxerre le mercredi matin de 9 h à 12 h.

Cette formation sera assurée par Claude Delagoutte, conseiller pédagogique TICE.

Ils auront pour thème :

- 9 janvier : le courrier électronique et la navigation sur Internet
- 16 janvier : les logiciels de graphisme et de retouche d'image (*Photofiltre, Xnview, The Gimp...*)
- 30 janvier : de l'image fixe à l'image animée (le cinéma d'animation...)
- 27 février : des logiciels de mise en page (*OpenOffice.org, Scribus...*)
- 5 mars : des logiciels et des sites pédagogiques pour l'aide aux mathématiques
- 12 mars : des logiciels et des sites pédagogiques pour l'aide à la lecture
- 26 mars : des logiciels et des sites pour la maternelle
- 23 avril : la création de sites Internet pour l'école

*Renseignements et inscription auprès de : Claude Delagoutte - Conseiller pédagogique TICE.
claudedelagoutte@laposte.net – tél. 06 89 85 55 41*



Communiqué de Murielle Karotsch conseillère pédagogique Maîtrise de la langue

Page des écoliers – Le planning des parutions pour l'année scolaire 2007-2008 est arrêté comme suit :

Dates de parution	Classes rédactrices	Thèmes	Téléphones
17/10/2007	SALLANDRE Sophie École Émile Bernard 89700 TONNERRE	Handisport	03 86 55 11 87
28/11/2007	THOMAS Annie École primaire 89170 St-FARGEAU	Le château de St-Fargeau	03 86 74 01 29
19/12/2007	PERCHEMINIER Jean-Jacques École primaire 89140 COURLON-SUR-YONNE	Les nuages	03 86 66 87 27
23/01/2008	MOREAU Christian École Primaire Pasteur 89700 TONNERRE	L'Afrique	03 86 55 00 36
27/02/2008	KOSTECKI Alain École Guillaume Apollinaire 89600 St-FLORENTIN	Classes de neige	03 86 43 49 19
19/03/2008	JACQUES Pascal École 89100 SENS	Un ballon pour l'école	03 86 65 35 19
30/04/2008	MARMONIER Emilie École primaire 89240 LINDRY	École et cinéma	03 86 47 00 15
28/05/2008	PETITJEAN Bruno École primaire 89150 St-VALÉRIEN	Le cirque	03 86 88 60 77
18/06/2008	BOUET Yolande École primaire 89240 CHEVANNES	Le développement durable	03 86 41 27 89

Les classes qui souhaitent apporter leur contribution à l'une de ces pages peuvent prendre directement contact avec la classe rédactrice.

Communiqué de la conseillère pédagogique langues vivantes

Rappel : Les personnes désirant passer l'habilitation en anglais ou en allemand voudront bien s'inscrire par courriel auprès de Madame Dominique ZUINGHEDAU à l'adresse suivante : Dominique.Zuinghedau@ac-dijon.fr



Communiqué des conseillers pédagogiques départementaux EPS

Dans le cadre de l'agrément d'intervenants bénévoles en natation et en cyclisme, l'équipe EPS départementale organise des sessions dans chaque circonscription.

Le tableau ci-dessous vous indique les dates et lieux pour l'année 2007-2008.

Les écoles souhaitant faire agréer des intervenants dans une autre circonscription que la leur peuvent le faire en contactant le conseiller pédagogique de circonscription EPS concerné.

<i>Organisateurs</i>	<i>Agréments piscine</i>	<i>Agréments vélo</i>
Auxerre 1	27-28/09 à AUXERRE 17/03 à AUXERRE	17/11 à CHICHEE 15/03 à CHABLIS 29/03 à St-GEORGES 05/04 à GURGY
Auxerre 2	27-28/09 à AUXERRE	08/03 à AUXERRE
Auxerre 3	27/09 à St-MAURICE /AVEYRON	Dates à venir
Auxerre 4	27-28/09 à AUXERRE	08/03 à AUXERRE
Avallon	17/09 à AVALLON 11/12 à AVALLON 24/03 à AVALLON 10/09 à TONNERRE 13/12 à TONNERRE 27/03 à TONNERRE	01/03 à AVALLON
Joigny	27/09 à St-FLORENTIN Fin janvier à St-FLORENTIN 25/03 à JOIGNY	22/03 à MIGENNES 29/03 à St-FLORENTIN
Sens 1	17-18/09 à PONT/YONNE 20-21/09 à SERBONNES 28/09 à SERBONNES 02/10 à SERBONNES 20/03 14 h 15 à SENS (piscine municipale)	1/03 à PONT/YONNE 15/03 à St-CLEMENT
Sens 2	17-18/09 à PONT/YONNE 20-21/09 à SERBONNES 28/09 à SERBONNES 02/10 à SAVIGNY/CLAIRIS	01/03 à PONT/YONNE Dates à venir



Concours Gagnez une classe de découverte

« Haute-Savoie Junior » soutenu par l'Éducation nationale reconduit pour la 4e année consécutive le concours national des classes de découvertes. Dix classes de découvertes sont à gagner :

- 1^{er} prix : 5 séjours en pension complète avec 3 activités
- 2^e prix : 20 € par jour et par enfant sont offerts par le Conseil Général de la Haute-Savoie pour 5 classes qui partiront 5 jours en classes de découvertes.

Ces séjours auront lieu du dimanche 1^{er} au vendredi 6 juin 2008.

Afin de connaître les modalités de participation, vous pouvez contacter le 04 50 27 69 67 ou contact@hautsavoiejunior.com, ou consulter le site internet <http://www.hautsavoiejunior.com>.



Opération « Pièces jaunes 2008 »

L'opération *Pièces jaunes* organisée par la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France est reconduite pour l'année 2008. Elle se déroulera du 9 janvier au 9 février 2008.

Cette campagne de solidarité poursuit les mêmes objectifs que les années précédentes : dédramatiser l'univers hospitalier et améliorer, grâce à des projets concrets, les conditions de vie des enfants et adolescents qui y sont confrontés. Cette opération constitue une occasion privilégiée pour les enseignants d'aborder de manière explicite, dans le cadre des programmes de divers champs disciplinaires, des notions telles que la fraternité, la solidarité.

Le Ministre invite les enseignants et les élèves à s'associer à cette opération.



Liste des Palmes académiques – Promotion du 14 juillet 2007

Sont promus ou nommés dans l'Ordre des Palmes académiques, pour services rendus à l'Éducation nationale :

COMMANDEUR :

HIBON Jean-Michel, Inspecteur d'Académie DSDEN de l'YONNE

OFFICIERS :

DUBUS Jean-Michel, principal du collège Bienvenu Martin AUXERRE

HEURTEL Yves, professeur certifié au collège du Gâtinais en Bourgogne ST-VALÉRIEN

JEAN-CHARLES Fred, Inspecteur de l'Éducation nationale de SENS I

LARCIER Claude, professeur des écoles retraité

CHEVALIERS :

BARATTE Nicole, professeur certifié collège Montpezat SENS

BERIONI Alain, professeur des écoles, école élémentaire de JOUX LA VILLE

BEURTEAUX Christian, professeur de lycée professionnel, lycée des chaumes AVALLON

BOURGEOIS Chantal, adjoint administratif principal, inspection académique AUXERRE

CHAUFFOURIER Michel, professeur certifié au collège Parc des Chaumes AVALLON

CHEVALLIER Martine, professeur des écoles CPC, inspection de l'Éducation nationale AUXERRE I

DAHAN Yves, professeur des écoles, inspection de l'Éducation nationale d'AVALLON

DARGOT Nicole, attachée d'administration scolaire au collège des Champs Plaisants SENS

DESCOURS Chantal, professeur de lycée profession., lycée Vauban AUXERRE

FRIEDRICH Mauricette, professeur des écoles, école maternelle de CHENY

GEANTOT Patrick, principal, collège Philippe Cousteau à BRIENON SUR ARMANCON

JOUBLIN Françoise, principale-adjointe, collège Bienvenu Martin AUXERRE

LOUP Pierre, professeur certifié au collège La Croix de l'Orme à AILLANT SUR THOLON

MAZET-BERKROUBER Hélène, médecin conseiller technique, Inspection académique de l'YONNE

MOINDROT Thierry, maître ouvrier au collège Maurice Clavel AVALLON

NIGOND André, PEGC au collège Pierre et Jean Lerouge CHABLIS

ORNETTI Christiane, professeur certifié au collège Maurice Clavel AVALLON

PERRIN Jeannette, ouvrier d'entretien et d'accueil au collège Denfert Rochereau AUXERRE

PUPIER Jeannine, professeur certifié au lycée Louis Davier JOIGNY

ROYER Yvette, attachée d'administration scolaire et universitaire, collège Marie Noël JOIGNY

SADON Martine, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, Inspection académique AUXERRE

VERNAY Dominique, principale collège André Malraux PARON

VERY Hélène, professeur des écoles, école élémentaire Gaston Marnot SENS

VILLA Catherine, professeur de lycée professionnel au lycée P. et M. Curie de SENS.



Communiqué des PEP 89

Vous êtes à la recherche d'un séjour classe de découvertes ? Les PEP 89 peuvent vous proposer :

du 12 au 17 mai 2008 (pour 1 classe)

à Saint-Martin-de-Bréhal (Manche)

séjour découverte du milieu marin et char à voile.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Monsieur LUGIEN David, responsable secteur animation, 03 86 94 98 02

***L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

Jean-Michel HIBON